

EUROPEAN MEDICAL SOLUTIONS
SOCIETE ANONYME
AVENUE LOUISE 231
1050 BRUXELLES
TVA/BCE N° 0460.798.795
RPM BRUXELLES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE A BRUXELLES LE 12 JUIN 2025

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La séance est ouverte à 15h00 à l'Avenue Louise 235 à 1050 Bruxelles (9^{ème} étage), sous la présidence de Monsieur Samuel Sancerni.

LANGUE DE TRAVAIL

Le Président de la Société précise que conformément à la loi, la langue utilisée sera le français.

COMPOSITION DU BUREAU

Après en avoir fait la demande individuelle à chaque actionnaire présent et/ou représenté, Monsieur Samuel Sancerni, le Président de la Société, note qu'aucun actionnaire présent et/ou représenté ne souhaite exercer le poste de Scrutateur ou de Secrétaire.

En l'absence d'un autre administrateur, le Président de la Société assumera donc également la fonction de Scrutateur et de Secrétaire. En raison du faible nombre d'actionnaires participants à la présente Assemblée générale, un seul scrutateur est suffisant.

Le Président de la Société demande aux actionnaires s'ils ont des objections à formuler. Aucune objection n'est formulée à ce titre.

La composition du Bureau est soumise à l'approbation des actionnaires présents et/ou représentés, qui acceptent celle-ci à l'unanimité.

Le Président de la Société, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée générale.

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRÉSENCES

Le Président de la Société fait rapport à l'Assemblée générale des constatations et vérifications opérées par le Bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'Assemblée générale :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus aux Annexes du Moniteur belge et dans la presse ont été examinés par les membres du Bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion.

Le Bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le 30 avril 2025 dans les Annexes du Moniteur Belge ;
- le 2 mai 2025 dans le journal l'Echo et sur le site internet du journal l'Echo.

Le Président constate que les convocations contiennent l'ordre du jour et pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, une proposition de résolution. Le modèle de procuration, ainsi que tous les documents concernant l'Assemblée générale que la loi et les Statuts requièrent de mettre à la disposition des actionnaires, administrateurs, commissaire aux comptes de la Société et autres porteurs de titres ont par ailleurs été mis à la disposition sur le site web de de la Société et <https://www.european-medical-solutions.eu/espace-investisseurs/> à partir du 2 mai 2025.

Le Bureau a également constaté, que les convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'Assemblée générale aux actionnaires nominatifs, au Commissaire aux comptes de la Société et aux administrateurs par courrier postal ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'Assemblée générale

Concernant la participation à la présente Assemblée générale, le Bureau a vérifié si les formalités reprises à l'article 7:134 §2 du Code des sociétés et des associations et l'article 31 des Statuts ont été respectées.

La conformité des formalités est confirmée par le Bureau. Les différentes pièces à l'appui seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'Assemblée générale en personne ou par mandataire.

La liste des présences est annexée au présent procès-verbal. Une copie des procurations est également annexée au présent procès-verbal. Les originaux des procurations seront conservés dans les archives de la Société.

Le Bureau constate que les actionnaires suivants ont voté par correspondance :

- Noshag Europe 3 SA (1.780 actions) ;
 - Noshag SA (120.784 actions) ;
 - Noshag Spin-off SA (250 actions).
- TOTAL : 122.814 actions** (1.780 + 120.784 + 250)

Le Bureau constate que la présence de tous les actionnaires à la présente Assemblée générale est valide et qu'aucune contestation n'a été émise. Le Bureau relève toutefois que la société SFPI SA a exprimé son souhait de participer à la réunion par procuration. Toutefois, aucun mandataire n'ayant été désigné dans la procuration transmise, cet actionnaire est, en conséquence, considéré comme absent de la présente Assemblée générale.

Le Bureau constate également que :

- Les actionnaires suivants ont manifesté leur souhait de participer à la réunion :
 - o DMS SA (3.615.595 actions) en présence physique ;
 - o Monsieur Gaël Placier (12 actions) par procuration ;
 - o Suite Voyage SAS (298 actions) par procuration.

4. Registre désigné par le Conseil d'administration

Dans un registre désigné par le Conseil d'administration, il est indiqué, pour chacun des actionnaires qui a signalé sa volonté de participer à l'Assemblée générale, le nom ou la dénomination sociale et l'adresse ou le siège, le nombre d'actions qu'il détenait à la date l'enregistrement et pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'Assemblée générale, ainsi que la description des documents qui établissent la détention des actions à cette date d'enregistrement.

5. Vérification du quorum de présences des actionnaires

Le Bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que 3.738.719 actions (3.615.595 + 12 + 298 + 1.780 + 120.784 + 250), sur un total de 4.231.839 actions sont présentes ou représentées ou ont voté au préalable par correspondance, ce qui représente 88,35% du capital et des droits de vote de la Société.

Le Bureau et l'Assemblée générale constatent que la majorité des actionnaires est présente, ou dûment représentée, de sorte que la réunion est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

6. Tiers présents à l'Assemblée générale

Outre les membres du Bureau précités, le représentant du Commissaire aux comptes de la Société assiste également à l'Assemblée générale par visioconférence.

DROIT D'INSCRIRE DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR ET DE DÉPOSER DES PROPOSITIONS DE DÉCISIONS

Le Président de la Société rappelle que conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société avaient la possibilité de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision devaient être adressés à la Société au plus tard le 5 juin 2025.

Le Président de la Société constate qu'aucun actionnaire n'a souhaité inscrire un point à l'ordre du jour ou n'a déposé une proposition de décision.

ORDRE DU JOUR

Le Président de la Société donne lecture de l'ordre du jour, fixé comme suit :

1. Présentation du rapport annuel du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'administration tel que repris dans le rapport de gestion.
3. Présentation du rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels (BGAAP) de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.
4. Approbation des comptes annuels (BGAAP) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
5. Affectation du résultat de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
6. Présentation des comptes annuels IFRS de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

7. Présentation du rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels IFRS de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.
8. Approbation des comptes annuels (IFRS) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
9. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
10. Décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
11. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes de la Société.
12. Renouvellement de mandat d'un administrateur de la Société.
13. Nomination d'un administrateur de la Société.

L'Assemblée générale ayant pris connaissance des différents documents et informations mis à sa disposition, elle reconnaît être valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

QUESTIONS

Le Président de la Société rappelle que les actionnaires pouvaient faire usage de la possibilité de poser leurs questions par écrit. Aucun actionnaire n'a posé de question à l'avance par écrit.

Le Président de la Société invite les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale en personne, ou par mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Aucune question n'est posée.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président de la Société invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il informe l'Assemblée générale que chaque action donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

En application de l'article 7:135 du Code des sociétés et des associations, les porteurs d'obligations et titulaires d'un droit de souscription ont le droit d'assister à l'Assemblée générale, mais seulement avec une voix consultative.

Le Président de la Société note qu'aucun porteur d'obligations et titulaire d'un droit de souscription n'a manifesté son souhait de participer à l'Assemblée générale afin d'y voter avec une voix consultative.

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

Le Président de la Société soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 (BGAAP et IFRS) et affectation du résultat de l'exercice

Proposition :

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d’administration, du rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société, du rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels de la Société relativement à l’exercice clôturé au 31 décembre 2024, le Président de la Société soumet à l’Assemblée générale la proposition d’approuver les comptes annuels (BGAAP et IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, y compris d’affecter le résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

- Pertes des exercices antérieurs : - 63.629.439,00 EUR
- Bénéfice de l’exercice : 168.430,00 EUR
- Perte à affecter : - 63.461.009,00 EUR

Affectation :

- Perte à reporter : - 63.461.009,00 EUR

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Deuxième résolution : Approbation du rapport de rémunération du Conseil d’administration tel que repris dans le rapport de gestion

Proposition :

Après avoir pris connaissance du rapport de rémunération du Conseil d’administration tel que repris dans le rapport de gestion du Conseil d’administration (repris dans le rapport annuel) relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, le Président de la Société soumet à l’Assemblée générale la proposition d’approuver le rapport de rémunération.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Troisième résolution : Décharge aux administrateurs pour l’exercice 2024

Proposition :

Le Président de la Société soumet à l’Assemblée générale la proposition de donner décharge à chacun des administrateurs en fonction ou ayant cessé ses fonctions au cours de l’exercice pour leur gestion durant l’exercice écoulé et clôturés au 31 décembre 2024.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Quatrième résolution : Décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l’exercice 2024

Proposition :

Le Président de la Société soumet à l’Assemblée générale la proposition de donner décharge au commissaire aux comptes de la Société de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé relatif aux comptes clôturés au 31 décembre 2024.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Cinquième résolution : Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes de la Société

Proposition :

Le Président de la Société soumet à l'Assemblée générale la proposition de renouveler aux mêmes conditions le mandat de commissaire aux comptes de la Société, Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Avenue du Boulevard 21 Boîte 8, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans, réviseur d'entreprise, et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Sixième résolution : Renouvellement de mandat d'un administrateur de la Société

Proposition :

Le Président de la Société soumet à l'Assemblée générale la proposition de renouveler aux mêmes conditions le mandat d'administrateur de Monsieur Samuel Sancerni, domicilié à 220 Rue de la Ducque, Prade le Lez (34730), France, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions

- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Septième résolution : Nomination d'un administrateur de la Société

Proposition :

Le Président de la Société soumet à l'Assemblée générale la proposition de nommer en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Julien Delpech, domicilié à 20 bis Rue Censier, Paris (75005), France, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 3.738.719 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 3.738.719 actions sur un total de 4.231.839 actions, soit 88,35%
- le nombre total de votes valablement exprimés : 3.738.719 dont :

POUR	3.738.719
CONTRE	0
ABSTENTION	0

* *

*

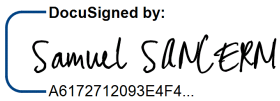
Le Président de la Société constate qu'aucune question en relation avec les points à l'ordre du jour n'est posée.

Conformément au prescrit légal, le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet de la Société dans les 15 jours de la présente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

I. Signature des membres du Bureau

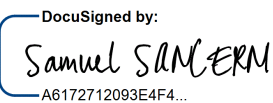
Monsieur Samuel Sancerni
Président

Signature: A6172712093E4F4...

Monsieur Samuel Sancerni
Secrétaire

Signature: A6172712093E4F4...

Monsieur Samuel Sancerni
Scrutateur

Signature: A6172712093E4F4...

II. Signature des actionnaires qui le souhaitent

Aucun actionnaire participant à l'Assemblée générale n'a demandé de signer le présent procès-verbal.

Annexe 1 : La liste des présences à l'Assemblée générale

Annexe 2 : Copies des procurations des actionnaires et des votes par correspondance

Annexe 3 : Publications et convocation à l'Assemblée générale

Annexe 4 : Formulaire de vote par procuration et du formulaire de vote par correspondance

Annexe 5 : Comptes annuels statutaire de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

Annexe 6 : Rapport annuel (reprenant le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport de rémunération et le rapport du Commissaire aux comptes de la Société)